

(1)

(N° 258.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 JUILLET 1895.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1895 (*).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

(*) Budget, n° 3, VI.
Rapport, n° 151.
Amendements, n° 92, 139, 167 et 188.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Un arrêté royal du 18 juin 1895 (*Moniteur* n° 170) a distrait du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour être rattachées au Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics, les attributions relatives aux beaux-arts faisant partie de l'Administration des sciences, des lettres et des beaux-arts.

Les projets de budget des deux ministères, pour l'exercice 1895, doivent être remaniés en conséquence.

En ce qui concerne le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, le Gouvernement estime — dans un but de simplification et pour faciliter les travaux de la Législature — qu'il convient de réimprimer complètement le projet de loi de budget et le tableau y annexé.

Tel qu'il est soumis en ce moment à la Législature, ensuite des divers amendements qui y ont été successivement apportés et qui font l'objet des documents parlementaires nos 92 et 188, le projet de budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique présente un total

de fr. 23,562,982 »

Le projet nouveau, mis en rapport avec le changement d'attributions résultant de l'arrêté royal précité, s'élève

à fr. 23,432,980 »

Soit une différence en moins de fr. 2,130,002 »
qui est expliquée ci-après :

PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé ancien . fr. 494,100 »

— — — nouveau . 468,200 »

DIMINUTION. . . . fr. 25,900 »

Transfert du Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique au Budget de l'Agriculture et des Travaux publics, de la somme nécessaire pour payer les traitements, etc., du personnel de l'Administration des beaux-arts.

ART. 3. — *Fournitures de bureau ; impressions, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé ancien . fr. 64,000 »

— — — nouveau . 61,000 »

DIMINUTION. . . fr. 3,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Transfert au Budget de l'Agriculture, etc., pour couvrir les dépenses afférentes à l'Administration des Beaux-Arts.

ART. 5. — *Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé ancien . fr.	20,000	»
— — — — — nouveau .	18,050	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . fr.	1,950	»

La somme de 1,950 francs représente exactement le montant des traitements de disponibilité alloués à des agents de l'Administration des Beaux-Arts. Elle doit donc être transférée au Budget de l'Agriculture, etc.

ART. 6. — *Frais de route et de séjour; missions.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé ancien . fr.	3,000	»
— — — — — nouveau .	2,700	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . fr.	500	»

Transfert au Budget de l'Agriculture et des Travaux publics d'un crédit nécessaire à l'Administration des Beaux-Arts.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 7. — *Premier terme des pensions, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé ancien . fr.	62,000	»
— — — — — nouveau .	76,650	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	14,650	»

L'amendement proposé comprend :

1° Une augmentation de fr.	15,000	»
rendue nécessaire par l'insuffisance du crédit, qui ne présente plus actuellement qu'une quotité disponible de 12,726 francs. Cette somme est absolument trop faible pour faire face aux charges qui se produiront jusqu'à la fin de l'année. L'augmentation sollicitée est indispensable pour que la liquidation des pensions qui seront accordées pendant le dernier mois de l'année, ne doive pas être tenue en suspens jusqu'à l'ouverture des crédits de 1896. Elle provient de ce que le crédit de 1894,		

A REPORTER. . . . fr.	15,000	»
-----------------------	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT . . . fr.	15,000 »
------------------	----------

ayant été tout à fait insuffisant, on a dû imputer sur le Budget de 1893 le premier terme de toutes les pensions accordées dans la suite, avec entrée en jouissance en 1894. C'est ainsi que l'allocation prévue pour 1893 a été grevée extraordinairement d'une somme d'environ 52,000 francs.

2° Une diminution de	350 »
--------------------------------	-------

somme affectée à l'Administration des Beaux-Arts et transférée au Budget de l'Agriculture, etc., ce qui réduit l'augmentation sollicitée à fr.	14,650 »
--	----------

ART. 12. — *Secours à d'anciens fonctionnaires, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé ancien . fr.	100,000 »
— — — nouveau .	98,400 »

DIMINUTION. . . . fr.	1,600 »
-----------------------	---------

Transfert au Budget de l'Agriculture pour les besoins de l'Administration des Beaux-Arts.

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.

ART. 20. — *Frais de route et de tournées, missions, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé ancien . fr.	45,000 »
— — — nouveau .	47,000 »

AUGMENTATION. . . . fr.	2,000 »
-------------------------	---------

ART. 21. — *Revision des listes électorales, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé ancien . fr.	40,000 »
— — — nouveau .	38,000 »

DIMINUTION. . . . fr.	2,000 »
-----------------------	---------

Par suite de la création d'une *Administration des affaires électorales et de la statistique générale* (*Moniteur* des 27-28 mai 1895), une partie des attributions de l'Administration des Affaires provinciales et communales est rattachée au service nouveau.

Afin d'empêcher des confusions et des difficultés dans les imputations à faire par l'un et l'autre service sur le crédit *mixte* inscrit à l'article 21 du projet de Budget, il est nécessaire de diviser ce crédit de manière à en déterminer l'affectation avec plus de précision.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On propose donc de transférer de l'article 21 à l'article 20 la somme de 2,000 francs et de modifier ces articles de la manière suivante :

ART. 20. — Ajouter au libellé actuel la phrase suivante :

Frais d'impression, achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des Affaires provinciales et communales.

ART. 21. — Supprimer la mention de *l'abonnement à un recueil de jurisprudence électorale* (qui fait double emploi avec la mention relative à l'achat d'ouvrages de droit et d'administration); remplacer, *in fine*, « *l'Administration des Affaires provinciales et communales* » par « *l'Administration des Affaires électorales* ».

ART. 22. — *Indemnités de déplacement, etc.*

Au litt. *b* de cet article, il convient de remplacer les mots : « *des dispositions du Code électoral relatives aux élections législatives* », par les mots : « *des dispositions des lois électorales relatives aux élections.* »

Ce changement de libellé, qui ne comporte du reste aucune modification au chiffre du crédit, permettrait notamment d'imputer sur cet article les frais d'envoi à toutes les communes du Royaume d'instructions relatives aux élections *communales*, etc.

CHAPITRE X.

SCIENCES ET LETTRES.

ART. 50 (nouveau). — *Échanges littéraires internationaux.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé ancien.	. fr.	»
— — — — —	nouveau . .	40,000 »
		<hr/>
	AUGMENTATION. . . fr.	40,000 »

Cette somme doit être distraite du crédit transféré de l'article 58 du projet de Budget amendé (*reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses*).

On propose de la reporter au chapitre des Sciences et Lettres et d'en faire l'objet d'un article nouveau dont le libellé indique suffisamment la destination

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XI (ancien).

BEAUX-ARTS.

Les crédits des articles 50 à 74 relatifs aux beaux-arts et formant le chapitre XI du projet de Budget amendé du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1893, doivent être transférés au projet de Budget du Département de l'Agriculture et des Travaux publics.

Il doit toutefois être fait exception pour les deux crédits suivants :

1° 12,000 francs à distraire de l'article 54 du projet de budget amendé (*inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles : 30,000 francs*) et à rattacher au chapitre de l'enseignement moyen, afin de couvrir les frais de l'inspection des cours de dessin;

2° 10,000 francs à distraire de l'article 58 du même projet de Budget (*reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses : 25,400 francs*) et à rattacher au chapitre des Sciences et Lettres, afin de couvrir les frais des échanges littéraires internationaux.

Les crédits du chapitre XI à transférer au Budget de l'Agriculture et des Travaux publics, s'élèvent donc à la somme de . . . fr. 1,893,419 »
diminuée de fr. 22,000 »

Soit A. . . fr. 1,871,419 »

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 66. — *Inspection des établissements d'instruction moyenne :
personnel, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé ancien. . fr. 24,300 »
— — — nouveau . . 27,217 »

AUGMENTATION. . . fr. 2,917 »

Par suite de la nomination d'un quatrième inspecteur de l'enseignement moyen, le crédit de l'article 66 est devenu insuffisant d'une somme de 2,917 francs pour 1893.

ART. 67. — *Inspection des établissements d'instruction moyenne :
frais de voyage.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé ancien. . fr. 10,800 »
— — — nouveau . . 11,800 »

AUGMENTATION. . . fr. 1,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La nomination d'un quatrième inspecteur de l'enseignement moyen rend indispensable la majoration de crédit sollicitée.

ART. 70 (nouveau). — *Inspection des cours de dessin : traitements.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé ancien.	. fr.	»
— — — — —	nouveau . .	8,000 »
		AUGMENTATION. . fr. 8,000 »

Transfert de l'art. 54 du projet de Budget amendé (*Inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin*).

ART. 71 (nouveau). — *Inspection des cours de dessin : frais de route et de séjour.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé ancien.	. fr.	»
— — — — —	nouveau . .	4,000 »
		AUGMENTATION. . fr. 4,000 »

Transfert du même article 54 du projet de Budget amendé.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XV.

SERVICES DIVERS.

ART. 106 (nouveau). — *Ameublement de l'hôtel du gouvernement provincial du Limbourg.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé ancien.	. fr.	»
— — — — —	nouveau . .	20,600 »
		AUGMENTATION. . fr. 20,600 »

Ce crédit est sollicité à l'effet de pourvoir à l'ameublement des locaux nouveaux qui vont être créés à l'hôtel du gouvernement provincial du Limbourg, par suite des travaux d'agrandissement et de transformation qui sont en voie d'exécution.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits exceptionnels suivants, prévus au projet de Budget amendé du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, sont transférés au projet de Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics :

ART. 131. — <i>Acquisitions et commandes artistiques.</i> . . .	fr.	125,000	»
ART. 132. — <i>Acquisition d'estampes.</i>	»	10,000	»
ART. 133. — <i>Musées royaux du Parc du Cinquantenaire :</i>			
<i>Matériel</i>	»	20,000	»
ART. 134. — <i>Ruines de l'abbaye de Villers.</i>	»	50,000	»
ART. 136. — <i>Conservatoire royal de musique de Gand. —</i> <i>Agrandissement des locaux. — Construction d'une salle</i> <i>de concerts</i>	»	60,000	»
		265,000	»
SOIT ENSEMBLE	fr.	265,000	»

RÉCAPITULATION.

		Transferts au Budget de l'Agriculture.	DIMINUTIONS.	AUGMENTATIONS.
ART.		—	—	—
	2 fr.	25,900	»	»
—	3	3,000	»	»
—	5	1,950	»	»
—	6	300	»	»
—	7	350	»	»
—	7	»	»	15,000
—	12	1,600	»	»
—	20	»	»	2,000
—	21	»	2,000	»
—	50	»	»	10,000
—	50 à 78 (anciens)	1,871,419	»	»
—	54 (ancien)	»	12,000	»
—	58 (ancien)	»	10,000	»
—	66	»	»	2,917
—	67	»	»	1,000
—	70	»	»	8,000
—	71	»	»	4,000
—	106	»	»	20,600
—	131, 132, 133, 134 et 136	265,000	»	»
	Fr.	2,169,519	»	24,000
		2,193,519	»	65,517
	DIMINUTION. . . . fr.		2,130,002	»

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1895 est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de vingt et un millions neuf cent soixante-sept mille six cent cinquante-six francs	fr. 21,967,656 »
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million quatre cent soixante-cinq mille trois cent vingt-quatre francs.	1,465,524 »

Ensemble à la somme de vingt-trois millions quatre cent trente-deux mille neuf cent quatre-vingts francs	fr. 23,432,980 »
--	------------------

conformément au tableau ci-aunexé.

(10)

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1895.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 •	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . . (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation, au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	468,200 •	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	61,000 •	574,950 •
4	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	4,000 •	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	18,050 •	
6	Frais de route et de séjour; missions.	2,700 •	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1895 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année; y compris 15,000 francs en charge temporaire) . . .	76,650 •	
8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1895.	210,000 •	490,975 •
9	Suppléments de pensions accordés, en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1895	425 •	
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	40,000 •	
11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867	4,500 •	
A REPORTER. . . . fr.		351,575 •	1,004,925 •

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	351,575 °	1,004,925 °
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'État, à leurs femmes ou enfants, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minimale, ont des titres à l'obtention d'un secours, en raison de leur position malheureuse	98,400 °	
CHAPITRE III.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
15	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire	5,500 °	
14	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Indemnités pour la rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale Traductions.	4,900 °	20,800 °
15	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Bibliothèque de statistique et service de la statistique générale : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures	12,900 °	
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.			
16	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	440,800 °	
17	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité : Province d'Anvers 111,050 ° — de Brabant. 159 845 ° — de la Flandre occidentale 150,735 ° — de la Flandre orientale 141,870 ° — de Hainaut. 151,200 ° — de Liège 127,250 ° — de Limbourg 91,110 ° — de Luxembourg 77,450 ° — de Namur 97,150 °	1,103,660 °	
	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires	5,000 °	
	Organisation des offices provinciaux du travail	30,000 °	
	A REPORTER. fr.	1,558,460 °	1,025,725 °

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.	1,558,460 »	1,025,725 »
18	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers 27,000 »		
	— de Brabant 27,000 »		
	— de la Flandre occidentale 27,000 »		
	— de la Flandre orientale 27,000 »		
	— de Hainaut 51,000 »	235,900 »	
	— de Liège 51,500 »		
	— de Limbourg 20,700 »		
	— de Luxembourg 20,700 »		
	— de Namur 24,000 »		
19	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :		2,415,260 »
	Traitements des commissaires 211,500 »		
	Frais de bureau 43,400 »		
	Traitements des employés 186,000 »	470,900 »	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} juin 1895 50,000 »		
30	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du Royaume. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales.	47,000 »	
31	Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires électorales	58,000 »	
22	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral. Frais de matériel, d'impressions et d'écritures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections	25,000 »	
23	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (crédit non limitatif)	40,000 »	
	A REPORTER. fr.	»	3,440,985 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET LE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	°	3,440,985 °
	CHAPITRE V.		
	MILICE.		
24	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	120,000 °	140,000 °
25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.	20,000 °	
	CHAPITRE VI.		
	GARDE CIVIQUE.		
26	Inspection générale et commandements supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour	21,800 °	134,400
27	Inspection générale et commandements supérieurs : frais de bureau	500 °	
28	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	7,500 °	
29	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	10,500 °	
30	Tir national : personnel permanent	7,100 °	
31	Tir national : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses. Frais d'organisation des grands concours annuels; achat de prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie	41,000 °	
32	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir	45,000 °	
	CHAPITRE VII.		
	FÊTES NATIONALES.		
33	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	34,000 °	34,000 °
	A REPORTER. . . . fr.	°	3,740,385 °

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	5,749,385 .
CHAPITRE VIII.			
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
34	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution.	17,000 .	} 20,000 .
35	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes.	3,000 .	
CHAPITRE IX.			
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
36	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 500 francs aux veuves de Légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessaires; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles. (Crédit non limitatif.)	310,000 .	310,000 .
CHAPITRE X.			
SCIENCES ET LETTRES.			
37	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; publication d'une <i>Bibliographie nationale (de 1830 à 1880)</i> ; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. Sociétés littéraires et scientifiques. Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882. Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des sciences et des lettres. Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> . Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses. Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical). Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i>	161,100 .	
	A REPORTER. fr.	161,100 .	4,079,385 .

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	161,100 °	4,079,385 °
38	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du palais des Académies; frais divers. Subsidés extraordinaires à l'Académie, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn. Publication d'une collection des grands écrivains du pays. Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une biographie nationale. Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle.	115,100 °	
39	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande	24,400 °	
40	Observatoire royal : personnel; salaire des gens de service.	65,500 °	
41	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	55,000 °	
42	Bibliothèque royale : personnel; rédaction du catalogue général	96,900 °	
45	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions	85,700 °	
44	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections	95,500 °	
45	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i>	52,250 °	892,100 °
46	Archives générales du royaume à Bruxelles : personnel	62,100 °	
47	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique	10,200 °	
48	Archives de l'État dans les provinces: personnel	63,350 °	
49	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsidés pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc. Inspection des archives communales.	15,200 °	
50	Échanges littéraires internationaux.	10,000 °	
	CHAPITRE XI.		
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
31	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire	1,000 °	
32	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 °	
33	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité	1,382,228 °	
34	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège.	353,540 °	
	A REPORTER. fr.	1,738,768 °	4,971,485 °

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	1,758,768 »	4,971,485 »
55	Bourses universitaires ; bourses de voyage ; frais de concours pour la collation de ces bourses.	111,000 »	
56	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	60,000 »	
57	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel ; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation	5,000 »	
58	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt. f, de la loi du 12 avril 1894	11,000 »	1,955,268 »
59	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel ; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale.	1,500 »	
60	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission	4,000 »	
61	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du commis.	2,000 »	
62	Frais des concours universitaires : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	6,000 »	
63	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 »	
CHAPITRE XII.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
64	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire	2,000 »	
65	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil ; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 »	
66	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indemnités.	27,217 »	
67	Inspection des établissements d'instruction moyenne : frais de voyage ; missions ; rémunérations ; frais de bureau	11,800 »	
68	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : traitement de l'inspecteur	7,000 »	
69	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : frais de route et de séjour (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)	5,000 »	
70	Inspection des cours de dessin : traitements	8,000 »	
71	Inspection des cours de dessin : frais de route et de séjour	4,000 »	
	A REPORTER fr.	67,017 »	6,924,755 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	67,017 »	6,924,753 »
72	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'École normale des humanités supprimée à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	83,000 »	
73	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège	11,000 »	
74	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,000 »	
75	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel	2,500 »	
76	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	3,365,664 »	
77	Athénées ou collèges royaux : sections industrielles et commerciales; fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 »	3,995,703 »
78	Écoles moyennes : bourses	35,000 »	
79	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'État dans le payement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé.	157,925 »	
80	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides	52,000 »	
81	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	29,700 »	
82	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi	2,000 »	
85	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements	152,197 »	
84	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen	9,200 »	
	▲ REPORTER fr.	3,987,205 »	10,920,456 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE. (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	3,987,203 •	10,020,456 •
85	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850; acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 •	
86	Frais de rédaction et de publication du quatorzième rapport triennal, sur l'état de l'enseignement moyen	7,000 •	
CHAPITRE XIII.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
87	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitement du secrétaire. . .	2,000 •	
88	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800 •	
89	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	415,500 •	
90	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 5 ^o aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux	150,000 •	11,011,200 •
91	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. . .	685,650 •	
92	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884 . .	20,000 •	
93	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 •	
94	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	70,950 •	
95	Bourses aux élèves des écoles et sections normales de l'État et des écoles normales agréées	200,000 •	
	A REPORTER. . . . fr.	1,553,900 •	21,961,656 •

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	RAPPORT. fr.	1,353,900 .	21,061,656 .
96	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines. Récompenses aux instituteurs primaires communaux adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers.	106,800 .	
97	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	100,000 .	
98	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes. Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1896 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,847,000 .	
99	Subsides aux écoles privées non adoptées mais réunissant les conditions d'adoption énumérées à l'article 9 de la loi du 20 septembre 1884	300,000 .	
100	Concours : 1 ^o entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	60,000 .	
101	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités	4,500 .	
102	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	9,000 .	
103	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	51,000 .	
104	Frais de rédaction et de publication du dix-septième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1891, 1892 et 1893) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale.	9,000 .	
CHAPITRE XIV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
105	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	6,000 .	6,000 .
	TOTAL. fr.	»	21,067,656

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	21,967,656 »
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
	CHAPITRE XV.		
	SERVICES DIVERS.		
106	Ameublement de l'hôtel du Gouvernement provincial du Limbourg	20,600 »	
107	Garde civique. — Armement et équipement des corps spéciaux	300,000 »	
108	Tir national. — Installations complémentaires	195,000 »	
109	Sciences et lettres. — Observatoire royal: matériel	2,000 »	1,465,324 »
110	Id. Archives de l'État dans les provinces	7,000 »	
111	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires	340,724 »	
112	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires	600,000 »	
	ENSEMBLE. fr.	»	23,452,980 »